

## Conférence de presse FGA-CFDT

Lundi 19 janvier 2015

- 1/ La situation générale de l'emploi.
- 2/ Que change le nouveau dispositif 2015 de la formation professionnelle ?
- 3/ Où en sont les négociations de branche ? Quelles sont les priorités dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agriculture et des services à l'agriculture ? Comment s'applique le Pacte de responsabilité ? Parmi les branches de la FGA-CFDT, combien ont traité le sujet ? Quelles contreparties ont été négociées ?
- 4/ Quelles propositions sur le compte pénibilité ?
- 5/ Quels salaires pour 2015 ? Quelles sont les préconisations de la FGA-CFDT en matière de salaires ? Quels sont les résultats des négociations de branche ? La CFDT adapte-t-elle son discours aux branches ?
- 6/ Que deviennent les Complémentaires Santé en 2015 ? Quelle est la situation dans l'agroalimentaire ? Comment se prépare l'atterrissage "sans clause de désignation" ?
- 7/ Elections MSA : un point de la situation sur le scrutin des élections MSA 2015.
- 8/ La présence de la FGA-CFDT au salon de l'agriculture.

### 1/ La situation générale de l'emploi dans l'agriculture et l'agroalimentaire, les interrogations de la FGA-CFDT

Il y a toujours de la tension sur l'emploi. Surtout dans la viande, où il y a eu les affaires GAD (où l'on réembauche actuellement des ex-salariés licenciés), la liquidation judiciaire de AIM (600 salariés), des inquiétudes chez Jean Caby, sur les deux sites du Finistère, après la reprise par la financière Turenne Lafayette. Mais l'année 2015 va permettre d'étreindre de nouveaux droits et dispositifs pour sécuriser l'emploi et peser sur la qualité de celui-ci. La FGA-CFDT en attend beaucoup.

Pour la FGA-CFDT, la question de l'emploi et de la qualité de l'emploi doit redescendre dans les entreprises.

La FGA-CFDT donne comme consigne à ses sections syndicales de poser des questions à chaque employeur sur l'emploi et leur responsabilité en la matière. Les entreprises vont percevoir à nouveau le CICE et bénéficier en 2015 des nouvelles mesures du Pacte de responsabilité. Avec les dispositifs de soutien aux entreprises, il y a des marges de manœuvre. Dans le relevé de conclusions des réunions paritaires du 28 février et du 5 mars 2014 relatives au Pacte de Responsabilité, signé par la CGPME, le MEDEF, l'UPA, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, on trouve la phrase suivante : *"ce sont dans les entreprises que se traduiront concrètement ces objectifs. Les entreprises veilleront à ce que la consultation du comité d'entreprise sur les orientations stratégiques prenne en compte le Pacte de responsabilité. Elles se saisiront des outils de simplification et d'amélioration du dialogue social prévus par l'ANI du 19 juin 2013 pour ouvrir les négociations sur la qualité de vie au travail"*.

La CFDT recommande donc à ses sections d'exiger que leurs employeurs se positionnent sur les contreparties du Pacte de responsabilité.

Des leviers permettent de comprendre et de peser sur la stratégie de l'entreprise : l'information consultation du CE sur les aides publiques, la nouvelle base de données économique et sociale, dans les entreprises de plus de 300 salariés, qui doit permettre d'avoir une vision de la stratégie de l'entreprise. La CFDT a rappelé que les militants ont droit à l'expertise économique annuelle des comptes, pour mieux peser sur la stratégie d'investissement des entreprises, sachant que l'investissement ne se fait pas seulement dans le matériel, mais aussi dans les conditions de travail, dans la formation.

La nouvelle réforme de la FPC ne devrait pas avoir, *a priori*, de conséquences sur les classifications. Dans un domaine comme la transformation agroalimentaire, les classifications relèvent d'un système de critères classant avec pesée de postes. La FGA-CFDT vérifiera que le travail de pesée de postes est fait avec sérieux.

Par ailleurs, la charte agro-alimentaire qui est tournée vers les petites entreprises a été renouvelée. Elle s'organisera autour de trois axes :

- la sécurisation des parcours professionnels et le renforcement des compétences des salariés ;
- l'amélioration des conditions de travail avec notamment l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- le développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au niveau territorial.

## **2/ Que change le nouveau dispositif 2015 de la formation professionnelle ?**

Un nouveau dispositif de formation professionnelle est entré en vigueur avec la nouvelle année. Il donne une obligation de résultat sur la progression du salarié en matière de diplômes et de certificats, alors qu'il se présentait jusqu'à présent sous la forme d'une obligation de moyens. Cette nouvelle obligation est, en fait, plus exigeante. Grâce aux entretiens professionnels-bilan tous les six ans, l'entreprise va repérer plus facilement les salariés qui n'ont ni évolution ni formation professionnelle.

Dans la transformation alimentaire, en lien avec Opcalim, la FGA-CFDT vient de signer un accord d'adaptation à cette réforme de la FPC, qui prévoit des objectifs et une mutualisation financière au niveau de l'OPCA. La FGA-CFDT en est signataire, tout en estimant que le montant du fonds mutualisé est insuffisant. Elle poursuit les travaux sur l'harmonisation des CQP avec leur découpe en modules et leur inscription au répertoire national des certifications professionnelles. Tout le travail d'ingénierie consiste à concevoir des CQP avec des troncs communs et des troncs spécifiques. Un exemple : les CQP de la charcuterie auront un tronc commun et une partie spécifique selon qu'on est dans l'industrie ou dans l'artisanat.

## **3/ Où en sont les négociations de branche ? Comment s'applique le Pacte de responsabilité ?**

Le 13 janvier dernier a eu lieu un premier échange avec les employeurs sur le pacte de responsabilité dans la transformation agroalimentaire, après plus de 9 mois d'atermoiements de la profession. Le périmètre de cette discussion correspond à celui de l'accord sur le contrat de génération.

Il existe une autre négociation sur le Pacte de responsabilité ouverte en production agricole (branche unique). Les propositions des employeurs sont extrêmement minimalistes et des demandes d'exonérations supplémentaires de leur part sont pour nous hors sujet. La FGA-CFDT a fait des propositions en matière d'emplois et sur la retraite supplémentaire des salariés. Toutes ont été rejetées par les employeurs. Le projet d'accord reprend des dispositions de l'accord sur l'Emploi en Milieu Rural en agriculture (avril 2013) que la FGA-CFDT n'a pas signé. Il reste selon nous beaucoup à faire pour parvenir à un accord.

Dans les services, la négociation est difficile...

Dans la branche Crédit Agricole, la négociation est difficile, dans un contexte de réduction des marges et des bénéfices pour la profession bancaire. La FGA-CFDT demande des engagements sur un maintien, voire une hausse, de la formation en alternance (près de 1.800 contrats en 2013).

Les élus FGA-CFDT de Groupama ont constaté que l'utilisation faite de ce crédit d'impôt s'apparentait à un véritable effet d'aubaine pour les entreprises. En effet, la majorité des utilisations correspond à des actions déjà largement engagées ou à des projets déjà financés ou provisionnés (formation, mise en place de projet visant à satisfaire la qualité de service aux clients et sociétaires, développement du système d'information, etc.). Les avis rendus par les CE ont été très majoritairement négatifs. Nos élus ont regretté que l'esprit de la loi soit dévoyé et que les millions d'euros de crédit d'impôt ne servent pas à développer l'emploi. La FGA-CFDT espère que l'accord relatif au Pacte de responsabilité qui a été signé dans la Branche Assurances en décembre dernier sera correctement mis en place dans les différentes

entités de Groupama. L'accord signé, notamment par la CFDT, répond aux objectifs fixés par notre organisation en termes de recrutements, d'insertion, d'employabilité et renforce l'idée que la performance sociale est aussi un levier de la performance économique.

Dans les autres branches des services suivies par la FGA- CFDT, il ne se passe rien.

#### **4/ Quelles propositions sur le compte pénibilité ?**

La loi sur la mise en place du compte pénibilité est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier. La FGA CFDT exige qu'elle s'applique dans l'agriculture, les coopératives agricoles et l'artisanat alimentaire, au même titre que dans les autres secteurs. La complexité du dispositif, soulevée par certains, est un faux problème. Pour les petites entreprises, la branche doit jouer tout son rôle en mettant à disposition des outils. Certains y travaillent. La FGA demandera l'ouverture de négociations dans les branches pour améliorer le dispositif.

#### **5/ Comment se déroulent les négociations salaires ?**

La FGA-CFDT constate qu'il n'y a pas d'enthousiasme des employeurs sur ce sujet alors que les mesures du pacte de responsabilité leur donnent des marges de manœuvre. La FGA-CFDT estime qu'une partie des marges des entreprises liées au Pacte de responsabilité peut servir à donner du pouvoir d'achat.

Dans un contexte de faible inflation, une augmentation des minima de 1% est assez peu lisible sur la fiche de paie des salariés. La FGA-CFDT estime qu'il faut privilégier des compléments des salaires comme les primes transport, les majorations de participation des employeurs à la complémentaire santé, travailler à l'instauration d'une retraite supplémentaire ou d'indemnités de fin de carrière.

Dans les branches, la CFDT s'attend à des négociations difficiles.

Pour l'instant, les négociations qui se sont déroulées ne sont pas représentatives mais confirment la difficulté.

Chez France Conseil Elevage (3.000 salariés), la CFDT n'a pas obtenu d'accord l'an dernier, mais un accord vient d'être signé en décembre pour les salaires 2015 : il prévoit une augmentation générale de 1%.

Pour les CER, il y a eu échec de la négociation pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

Les employeurs de Groupama ont choisi de ne pas revaloriser collectivement les salaires en 2015 et ont clairement annoncé qu'ils souhaitent individualiser au maximum la rémunération des salariés.

Au Crédit Agricole la négociation n'a pas encore débuté.

Quant à la MSA, les tutelles ont revu à la baisse le niveau possible d'évolution de masse salariale pour 2015 (après une première inflexion en 2014), ce qui laisse très peu de marge pour la négociation à venir de mars.

Les employeurs du lait qui, traditionnellement, signaient des accords en novembre, n'ont pas signé d'accord et n'ont pas fait de proposition cette année.

Dans le secteur du paysage, contrairement aux années précédentes, aucun accord n'a été trouvé.

En négoce produits du sol (15.000 salariés), un accord à 1% au 1<sup>er</sup> janvier a été signé (le 1<sup>er</sup> coefficient est toujours supérieur au SMIC, et la grille a une aération correcte).

La FGA-CFDT a élaboré un guide NAO qu'elle diffuse avec des documents confédéraux à tous ses délégués syndicaux depuis que l'évolution du SMIC est connue. Dans les branches, une diffusion sera effectuée à nouveau au moment de la conclusion des NAO de branches qui marquent le démarrage des NAO d'entreprises dans les sociétés ne les ayant pas entamées.

#### **6/ Prévoyance et complémentaire santé : quelle vie après la fin des clauses de désignation ?**

Aujourd'hui, la fin des clauses de désignation est une vraie problématique qui soulève plusieurs questions :

- la mutualisation des garanties et des cotisations est fragilisée.
- les actions de prévention et les fonds d'action sociale ne sont plus obligatoires, dès lors qu'il n'y a pas recommandation,
- la question du pilotage paritaire du régime.

La CFDT a signé un accord pour 21 branches en complémentaire santé. Cet accord définit les dispenses d'affiliation, le champ d'application, les critères d'ancienneté, etc. et un tableau des garanties.

Les partenaires sociaux de la production agricole négocient actuellement un renouvellement de l'accord de prévoyance lourde et de santé de 2008. La création d'un socle de garanties minimum et obligatoire entrainera la fin des accords locaux sous leurs formes actuelles. La FGA-CFDT revendique la mise en place d'un haut niveau de garanties en prévoyance lourde et en santé avec une prise en charge significative des cotisations par les employeurs.

## **7/ Elections MSA**

Les élections MSA qui se déroulent du 12 au 27 janvier (vote par courrier ou vote électronique) sont un enjeu de première importance pour la FGA : tous les 5 ans, 3 millions de ressortissants du régime agricole (salariés, non salariés ou employeurs de main d'œuvre, actifs au retraités) sont appelés à élire les 25.000 délégués MSA qui vont les représenter, depuis l'échelon cantonal jusqu'à l'échelon national.

L'objectif affiché de la FGA-CFDT est de rester première, tout en progressant en termes de représentants et de score. Cette année, la FGA-CFDT a conclu un accord de partenariat avec ses collègues de l'UNSA Agriculture Agroalimentaire (UNSA2A), pour se donner un maximum de chances de couvrir le plus de territoire possible avec des candidatures. Les valeurs communes aux deux organisations syndicales ont rendu largement possible ce partenariat fructueux.

Les quatre grands axes qui président à l'engagement commun de la CFDT et de l'UNSA2A, dans ces élections sont :

- l'assurance-maladie,
- les prestations familiales,
- la santé et la sécurité au travail,
- et les retraites.

À ce jour, on constate, pour ce qui est de la couverture du territoire, une progression de 5,22% : la CFDT couvre un peu plus de 76% du territoire en 2015, contre près de 71% en 2010.

Le dépouillement aura lieu le 3 février prochain.

## **8/ Salon de l'agriculture: quelle participation de la FGA-CFDT ?**

Pour la 19<sup>ème</sup> année consécutive, la FGA-CFDT tiendra un stand au Salon International de l'Agriculture. Cela représentera l'occasion pour notre organisation d'aller à la rencontre d'un large public afin de l'informer sur ses nouveaux droits, notamment la mise en place du compte personnel de formation, du compte pénibilité et la complémentaire santé pour tous.